



Automobile - concessionnaire

Par **MARIE13011**, le **24/09/2010 à 11:39**

Bonjour,rnrnrnJ'ai acheté un véhicule de type Jeep d'occasion (en juin dernier) avec une garantie de 6 mois.rnrnrnDébut août, je suis tombée en panne sur l'autoroute, mon véhicule a été rappatrié chez le concessionnaire, qui a à son tour déposée ma voiture chez un garagiste.rnrnrnDepuis, je me bats toutes les semaines pour connaître la panne (apparemment embrayage automatique) mais surtout pour récupérer au plus vite ma voiture.rnrnrnCela fait maintenant 8 semaines que je suis sans voiture, le concessionnaire n'a pas voulu me prêter un véhicule de remplacement, que puis-je faire légalement ? Combien de temps ont-ils le droit d'immobiliser mon véhicule ? Puis-je obtenir une extension de garantie (puisque'il me l'on immobiliser 2 mois sous garantie) ???rnrnrnBien cordialement,

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 18:11**

La période de garantie est suspendue pendant la période de réparation.